

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le lundi 4 août 2014, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

**Étaient présents : MM. Steven Parent, conseiller
Éric Caron, conseiller
Jean-Simon Landry, conseiller
Mathieu Lapointe, conseiller
Normand Parr, conseiller
Mme France Leblanc, conseillère**

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Denis Henry, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier.

14-08-162 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 4 août 2014 soit accepté en y ajoutant le point suivant et en y laissant le varia ouvert :

- Demande de P.I.I.A. – Kimon Kling (330, route St-Louis).

14-08-163 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2014

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire qui s'est tenue le 7 juillet 2014 soit adopté, tel que proposé avec la précision de retenue d'une des factures.

14-08-164 COMPTES À PAYER AU 31 JUILLET 2014

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 31 juillet 2014, au montant total de 621 018,72 \$ soit acceptée, telle que proposée.

Je, soussignée, Michelyne Leblanc, trésorière, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 31 juillet 2014.

Michelyne Leblanc, trésorière

14-08-165 DÉROGATION MINEURE – MÉLISSA LÉVESQUE ET YANICK FOURNIER (65, RUE TRACADIÈCHE OUEST À CARLETON) – CONSULTATION PUBLIQUE ET DÉCISION DU CONSEIL

Il est demandé aux personnes de l'assistance si elles désirent se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure : Une personne a posé une question sur la nature des travaux.

ATTENDU QUE cette demande de dérogation a fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion du 26 juin 2014;

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité

QU' à la suite de la consultation publique tenue le 4 août 2014 concernant la demande en dérogation mineure de madame Mélissa Lévesque et de monsieur Yanick Fournier pour l'immeuble situé au 65, rue Tracadièche Ouest à Carleton sur le lot 3 547 656 du cadastre du Québec, le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure suivante :

« La demande consiste à accepter la superficie de 61,8 m² et la marge latérale de 1,41 mètre d'un garage, alors que le règlement de zonage prévoit une superficie maximale de 60 m² et une marge latérale de 1,5 mètre. »

14-08-166 DÉROGATION MINEURE – JEAN E. DAY (27, RUE PENOUIL À CARLETON) – CONSULTATION PUBLIQUE ET DÉCISION DU CONSEIL

Il est demandé aux personnes de l'assistance si elles désirent se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure : Une personne a posé une question sur la nature des travaux.

ATTENDU QUE cette demande de dérogation a fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion du 26 juin 2014;

Il est PROPOSÉ par : M. Steven Parent
Et résolu à l'unanimité

QU' à la suite de la consultation publique tenue le 4 août 2014 concernant la demande en dérogation mineure de monsieur Jean E. Day pour l'immeuble situé au 27, rue Penouil à Carleton sur le lot 3 547 532 du cadastre du Québec, le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure suivante :

« La demande consiste à accepter la marge de recul avant de l'abri d'auto qui est de 7,17 mètres et son implantation en cour avant, alors que le règlement de zonage prévoit une marge minimale de 7,62 mètres et que ce type de construction ne peut être implanté en cour avant. »

14-08-167 DÉROGATION MINEURE – NORMAND LANDRY (105, RUE PICHETTE À SAINT-OMER) – CONSULTATION PUBLIQUE ET DÉCISION DU CONSEIL

Madame France Leblanc se retire des discussions et de la décision (le retrait est motivé par le directeur général et greffier).

Il est demandé aux personnes de l'assistance si elles désirent se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure : Une personne a posé une question sur la nature des travaux.

ATTENDU QUE cette demande de dérogation a fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion du 26 juin 2014;

Il est PROPOSÉ par : M. Éric Caron
Et résolu à l'unanimité

QU' à la suite de la consultation publique tenue le 4 août 2014 concernant la demande en dérogation mineure de monsieur Normand Landry pour l'immeuble situé au 105, rue Pichette à Saint-Omer sur le lot 3 886 938 du cadastre du Québec, le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure suivante :

« La demande consiste à accepter la superficie de 48,55 m² d'une remise, alors que le règlement de zonage prévoit une superficie maximale de 25 m². La demande consiste aussi à accepter les marges avant secondaires et latérales sud de la remise qui sont respectivement de 1,40 et 0,06 mètre, alors que le règlement de zonage prévoit 6,0 mètres et 1,5 mètre. »

14-08-168 DÉROGATION MINEURE – ANTOINETTE ARSENAULT (128, RUE BÉLANGER À SAINT-OMER) – CONSULTATION PUBLIQUE ET DÉCISION DU CONSEIL

Il est demandé aux personnes de l'assistance si elles désirent se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure : Une personne a posé une question sur la nature des travaux.

ATTENDU QUE cette demande de dérogation a fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion du 26 juin 2014;

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QU' à la suite de la consultation publique tenue le 4 août 2014 concernant la demande en dérogation mineure de madame Antoinette Arsenault pour l'immeuble situé au 128, rue Bélanger à Saint-Omer sur le lot 3 886 666 du cadastre du Québec, le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure suivante :

« La demande consiste à accepter la marge avant secondaire de la résidence et de la remise qui sont respectivement de 2,50 et 4,66 mètres, alors que le règlement de zonage prévoit une marge avant minimale de 6,0 mètres pour la résidence et la remise. »

14-08-169 CONCIERGERIE DES ÉDIFICES MUNICIPAUX – PROLONGEMENT DE CONTRAT POUR L'ANNÉE 2014

Monsieur Normand Parr se retire des discussions et de la décision (le retrait est motivé par le directeur général et greffier).

Il est PROPOSÉ par : M. Mathieu Lapointe
Et résolu à l'unanimité

De prolonger le contrat d'entretien ménager des édifices municipaux à monsieur Ghislain Leblanc pour une durée de six (6) mois à compter du 10 août 2014 au montant de 2 600 \$ par mois.

14-08-170 PROJET D'IMPLANTATION D'UNE TOUR DE RADIOCOMMUNICATION PAR ROGERS – DEMANDE D'UN PREMIER AVIS

ATTENDU QUE l'entreprise Rogers Communications Inc. (Rogers) a initié, au début de l'année 2014, une démarche de prospection d'un terrain pour l'implantation d'une tour de radiocommunication;

ATTENDU QUE Rogers a eu des échanges avec des représentants de la Ville afin de discuter notamment de l'acceptabilité sociale d'un éventuel emplacement pour une tour de radiocommunication;

CONSIDÉRANT QUE Rogers pourrait implanter une tour de radiocommunication d'environ 45 mètres de hauteur au nord du cimetière de la Fabrique de Carleton;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique a rencontré des représentants de la Ville et que celle-ci a fait parvenir une lettre d'accord sur une éventuelle implantation d'une tour au nord du cimetière;

CONSIDÉRANT QU' il est prévu que Rogers paie une location à la Fabrique de Carleton et que cette location représente un revenu important pour celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement au nord du cimetière est en retrait de quartiers résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE Rogers fera des consultations directement avec certains propriétaires fonciers selon un rayon entourant l'emplacement projeté;

CONSIDÉRANT QUE Rogers fera une consultation par la voie d'un journal local;

CONSIDÉRANT QUE Rogers demande l'avis de la Ville sur son projet d'implantation d'une tour au nord du cimetière;

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est dans un premier temps favorable à une éventuelle implantation d'une tour au nord du cimetière;

QUE la Ville transmettra à Rogers son acceptation finale après les différentes consultations publiques sur leur projet.

**14-08-171 CAMPAGNE DE FINANCEMENT DU MILIEU DE L'OMH –
CONTRIBUTION DE LA VILLE**

Cette résolution a été abrogée par la résolution 15-06-126 le 1^{er} juin 2015.

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Carleton-Saint-Omer (OMH) a effectué une campagne publique de collecte de fonds pour compléter le financement pour l'implantation de 48 unités d'habitations communautaires;

CONSIDÉRANT QUE l'OMH a recueilli 100 000 \$ dans le milieu sur l'objectif de 150 000 \$;

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer donne une contribution additionnelle au projet de 48 unités d'habitations à la hauteur de 40 000 \$ à l'égard de la campagne de financement du milieu.

**14-08-172 AVIS DE MOTION POUR LE PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE
FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME
D'ACCÈSLOGIS QUÉBEC**

Monsieur Mathieu Lapointe donne un avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement pour la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *Accèslogis Québec* pour une aide financière, un crédit de taxes foncières et un don de terrain.

**14-08-173 DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE STAGE À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
À TROIS-RIVIÈRES (UQTR)**

CONSIDÉRANT QUE l'Université du Québec à Trois-Rivières offre la possibilité de faire appel à des étudiants stagiaires en loisir, culture et tourisme;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pascal Alain sera responsable de toutes les démarches en vue de sélectionner un ou une stagiaire en loisir, culture et tourisme. Advenant que les démarches se concluent par l'acceptation d'un stagiaire, monsieur Pascal Alain sera également mandaté pour superviser ledit stagiaire et de représenter la Ville de Carleton-sur-Mer auprès de l'Université du Québec à Trois-Rivières dans toutes les procédures reliées à l'obtention, à la supervision et à l'évaluation de la personne sélectionnée;

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer mandate monsieur Pascal Alain, directeur des loisirs, de la culture et du tourisme, à déposer une demande d'ici le 29 août 2014 auprès de l'Université du Québec à Trois-Rivières pour obtenir un ou une stagiaire en loisir, culture et tourisme pour une durée de huit (8) mois, et ce, à partir de janvier 2015.

14-08-174 TRANSACTION ET QUITTANCE DE FIN D'EMPLOI D'UN EMPLOYÉ SYNDIQUÉ

CONSIDÉRANT QU' une entente de terminaison d'emploi est intervenue par une transaction et une quittance dans l'intérêt commun des parties;

CONSIDÉRANT QUE l'entente exprime le souhait commun des parties d'arriver à une entente juste et équitable pour les parties aux présentes, et ce, sans aucune admission;

CONSIDÉRANT QUE les griefs numéros 02-12, 05-12, 01-13, 02-13 et 07-13 concernant un avis disciplinaire et des suspensions de l'employé devaient être portés devant l'arbitre Me Pierre St-Arnaud;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont déclaré comprendre parfaitement la transaction et quittance qui constitue une transaction et une quittance au sens des dispositions pertinentes du Code civil du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont engagées à n'émettre aucun commentaire public sur les motifs de la présente entente;

Il est PROPOSÉ par : M. Éric Caron
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer entérine par cette résolution la transaction et quittance avec l'employé syndiqué relié aux griefs numéros 02-12, 05-12, 01-13, 02-13 et 07-13, et que cette transaction contient une disposition de confidentialité, tel que prévu pour ce genre de dossier.

QUE cette dépense soit payée à même le surplus cumulé non affecté.

14-08-175 STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE DE L'EAU POTABLE – PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE AU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Stratégie d'économie d'eau potable exige la présentation d'un rapport annuel sur la gestion de l'eau potable afin de les informer sur les enjeux et défis liés à l'approvisionnement en eau potable et aux traitements des eaux usées pour une saine gestion des ressources;

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte le rapport annuel 2013 de la gestion de l'eau potable dans le dossier de Stratégie Québécoise d'économie de l'eau potable.

14-08-176 ENTENTE DE GESTION DU GOLF DE CARLETON-SUR-MER – MANDAT POUR UN AVIS LÉGAL SUR L'INTERPRÉTATION DE CERTAINES CLAUSES

ATTENDU QUE les principaux bâtiments, les principaux équipements et les terrains du golf sont la propriété de la Ville de Carleton-sur-Mer;

ATTENDU QU' une entente est intervenue le 13 novembre 2008 avec une entreprise privée pour la gestion et l'opération du centre de golf;

ATTENDU QU' un addenda à l'entente a été conclu le 23 juillet 2010;

CONSIDÉRANT QUE le gestionnaire et l'opérateur du golf interprète différemment de la Ville certaines modalités de l'entente et son addenda;

CONSIDÉRANT QUE le gestionnaire et l'opérateur ont transmis à la Ville un avis de leur procureur sur les modalités en causes;

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville mandate Me Marie-Claude Lambert afin d'être conseillée sur le dossier.

AUTRES SUJETS :

14-08-177 DEMANDE DE P.I.I.A. – KIMON KLING (330, ROUTE ST-LOUIS)

CONSIDÉRANT QUE les documents déposés par monsieur Kimon Kling pour la construction d'un garage sur le terrain situé au 330, route Saint-Louis, lot 3 887 169 du cadastre du Québec, respectent les critères prévus au règlement numéro 2011-195 (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter les plans déposés par monsieur Kimon Kling pour la construction d'un garage sur le terrain situé au 330, route Saint-Louis, lot 3 887 169, du cadastre du Québec;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Éric Caron
Et résolu à l'unanimité

QUE, le conseil municipal accepte la demande déposée par monsieur Kimon Kling pour la construction d'un garage sur le terrain situé au 330, route Saint-Louis, lot 3 887 169, du cadastre du Québec.

14-08-178 PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE – LE MARDI 2 SEPTEMBRE, 20 H, SALLE LAVOIE-ST-LAURENT

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le **mardi** 2 septembre, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

TOUR DE TABLE DU CONSEIL

Le maire effectue un tour de table avec les membres du conseil.

14-08-179 PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Douze (12) personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

14-08-180 LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 39, monsieur Éric Caron propose de lever la séance.

Accepté.